



**Commune de  
Nonancourt**

**Date de convocation :**  
11 juin 2020

**Conseillers en exercice :**  
19

**Conseillers présents :**  
19

**Nombre de votes exprimés :**  
19

L'AN DEUX MIL VINGT, LE DIX-HUIT JUIN A DIX-NEUF HEURES, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Éric AUBRY, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames BIERMANN, BREUX, CAILLÉ, CHARBONNIER, CIBLA, FAUDET, LARGE, LEHR et THEER.

Messieurs BORG, CLUZEL, JUSTEAU, LANGOUET, MANZE, PICARD M, PICARD R, ROSSI et TAYOUB.

**Pouvoir :** \*

Aucun

**Absence :**

Aucune

**Secrétaire de séance :** M. Olivier BORG

**En raison de la crise sanitaire et afin de respecter les gestes barrières et de distanciation la séance du Conseil Municipal s'est tenue dans la salle des fêtes de Nonancourt**

**DÉLIBÉRATION 2020-07-060**

**OBJET : RÉVISION DES TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE.**

Comme chaque année, il est proposé d'augmenter les tarifs de l'école de musique. Pour 2020, la proposition consiste à augmenter les tarifs de l'année dernière de 1% et de l'arrondir à la dizaine de centimes la plus proche (voir tableau ci-contre).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le tableau proposant la révision des tarifs de l'école de musique à compter du 01/09/2020,

CONSIDÉRANT la nécessité de réajuster les tarifs de l'école de musique. Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
**A L'UNANIMITÉ** des membres présents et représentés

**DÉCIDE** de fixer les tarifs de l'école de musique tels qu'indiqués sur le tableau en annexe.

**DIT** que la recette est inscrite au Budget Prévisionnel de l'exercice 2020.

**Fait et délibéré** le jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Eric AUBRY